

TARIFS DES CONSULTATIONS

EXTERNES dans le cadre du parcours de soins coordonné applicables à compter du **1er novembre 2023**

CONSULTATIONS	LETTRE CLÉ	BASE DE REMBOURSEMENT	ASSURANCE MALADIE 70% (*)	TICKET MODÉRATEUR 30 %
ACCES DIRECT ou si médecin hospitalier = médecin traitant				
Spécialiste	CS	23,00 €	16,10 €	6,90 €
Cardiologue	CSC	47,73 €	33,41 €	14,32 €
SUIVI REGULIER : le patient est orienté par le médecin traitant				
Spécialiste	CS + MCS (**) + MPC (***)	31,50 €	22,05 €	9,45 €
Cardiologue	CSC + MCC	52,50 €	36,75 €	15,75 €
Pyschiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	CNPSY + MCS (**) + MPCC (***)	51,70 €	36,19 €	15,51 €
AVIS PONCTUEL : avis une fois tous les 4 mois sous conditions				
Spécialiste	APC	56,50 €	39,55 €	16,95 €
Pyschiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	APY	62,50 €	43,75 €	18,75 €
Chirurgien / Anesthésiste	APC	56,50 €	39,55 €	16,95 €
AUTRES CONSULTATIONS				
consultation obligatoire enfant	COE	47,50 €	33,25 €	14,25 €

Majorations aux urgences ou en consultations programmées :

1/ dimanches et jours fériés : 19,06 €

2/ pour pédiatres et généralistes : 20 h à minuit = 35 €
de minuit à 08 h = 40 €

(*) acte pris en charge intégralement par l'assurance maladie

(**) majoration de coordination

(***) majoration du médecin spécialiste

Un ticket modérateur forfaitaire de 24 € est appliqué pour tout acte médical supérieur à 120 €

Si vous êtes payant en totalité, vous devez **impérativement passer à la caisse des soins externes** pour régler vos frais de consultation (paiement en espèces, chèques ou cartes bancaires).

Si la caisse des soins externes est fermée au moment de votre sortie une facture vous sera envoyée avec la possibilité de payer par CB par téléphone ou en ligne.

Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant (à partir de 16 ans) ou si vous venez en dehors du parcours de soins, des majorations sont appliquées, non remboursables par l'assurance maladie ni votre mutuelle.